

MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ



5 buts poursuivis par la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté

- Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés
- Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion
- Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale
- Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société
- Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale

De la loi découle

- Un comité consultatif de lutte contre la pauvreté avec la présence des personnes en situation de pauvreté
- Un observatoire - Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)
- Des plans d'actions gouvernementaux
- Un fonds pour soutenir les initiatives sociales (FQIS)

La place des personnes en situation de pauvreté dans la loi

Les actions prises afin de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société doivent permettre la mobilisation d'intervenants représentatifs de la collectivité québécoise. À cette fin, ces actions doivent notamment favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et des organismes qui les représentent.

2002, c. 61, a. 11.

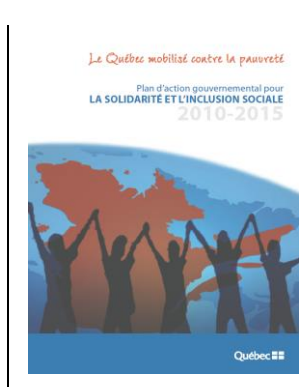
2004-2010



Premier plan d'action gouvernemental (4 orientations/axes)

1. Offrir un soutien du revenu amélioré aux familles
2. Favoriser l'autonomie économique des personnes
3. Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté
4. Appuyer l'émergence de stratégies territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ATI) - soutenues par le FQIS institué par la loi 112

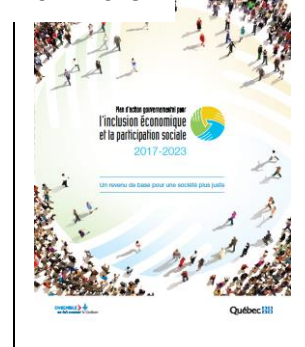
2010-2015



Deuxième plan d'action gouvernemental (4 orientations/axes)

1. Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux (Alliances) FQIS régionalisé
2. Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes
3. Soutenir le revenu des personnes défavorisées
4. Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu

2017-2023

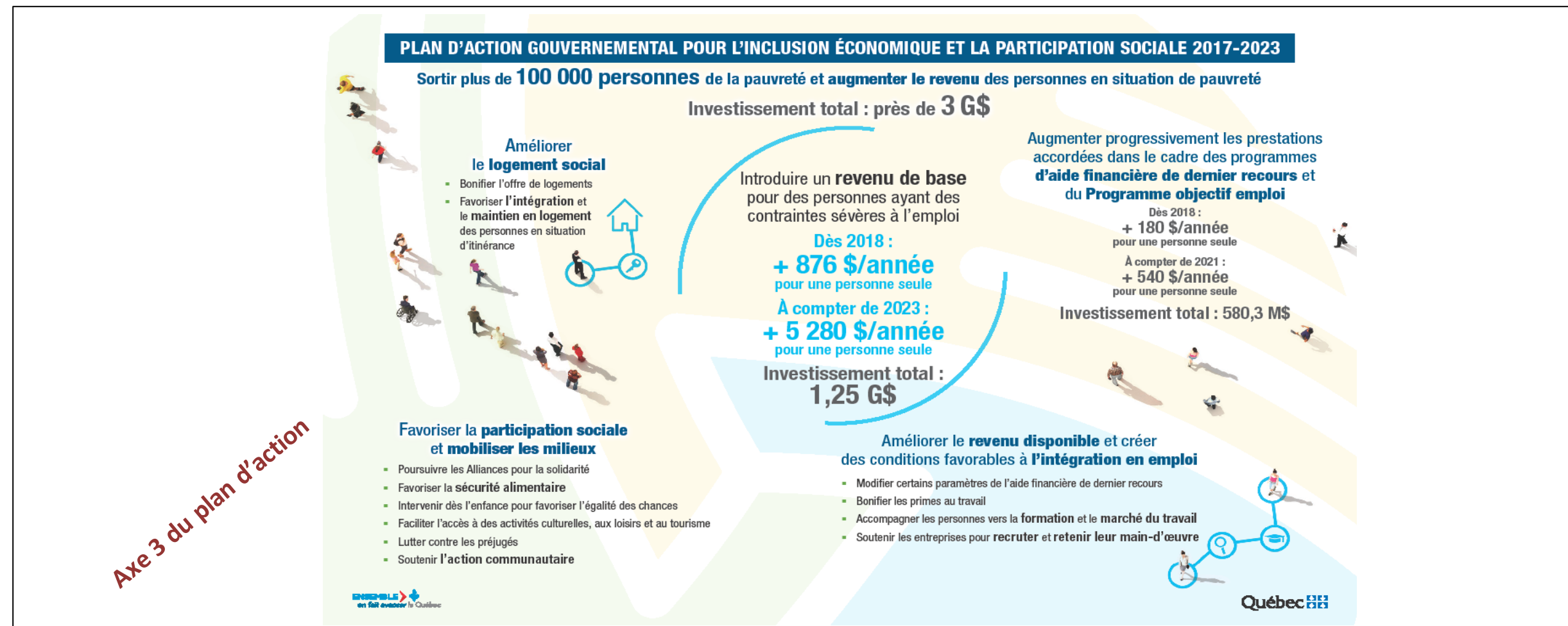


Troisième plan d'action gouvernemental (4 orientations/axes)

1. Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté (mesures 1 à 8)
2. Investir pour améliorer le logement social (mesures 9 et 10)
3. Favoriser la participation des personnes et des familles et mobiliser les milieux (Alliances pour la solidarité – soutenues par le FQIS 160,1 M\$)
4. Recherche et évaluation : améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté

Les Alliances pour la solidarité

Ce sont des ententes en vertu desquelles les signataires se voient confier la gestion d'une enveloppe du FQIS visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté et soutenir les projets qui en découlent au plan régional et des territoires de MRC et villes.



AXE 3 DU PLAN D'ACTION

Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux

3.1 Soutenir les projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MTESS, SHQ)

M 11 - Poursuivre les Alliances pour la solidarité (FQIS)

M 12 - Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social

3.2 Soutenir les actions en matière de sécurité alimentaire (MAPAQ, MTESS, MSSS)

3.3 Intervenir dès l'enfance pour favoriser l'égalité des chances (MESS, MF)

3.4 Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme (MESS, OPHQ, MCC)

3.5 Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté judiciairisées (MJQ)

3.6 Contribuer au développement des compétences numériques des personnes en situation de pauvreté (MTESS)

3.7 Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, avec elles (MTESS)

3.8 Soutenir l'action communautaire (MTESS)

LE PAGIÉPS, C'EST PLUS QUE LES ALLIANCES

Le plan d'action est interministériel, car la loi est une loi-cadre. La mesure 11 concerne les Alliances pour la solidarité et les processus de mobilisation aux paliers régional et local. L'enveloppe de 160 M\$ pour cette mesure est répartie entre toutes les régions (et MRC par la suite) à partir des critères définis par le Ministère (MTESS) et les territoires. L'ensemble des mesures est présenté en annexe du plan gouvernemental avec la répartition des sommes pour chaque mesure.

<https://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action/index.asp>